

# **TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE** **DU 24 JUIN 2018**

## **Règlement de la compétition**

### **Article 1**

Le club du T.T.A. organise le dimanche **24 JUIN 2018**, à partir de **9h00** au gymnase de Pont de l'Arche, son tournoi régional de tennis de table doté de **900 €** de prix en espèces.

### **Article 2**

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses détenteurs d'une licence compétition FFTT et licenciés d'un club de la ligue de Normandie.

### **Article 3**

Les tableaux et les horaires sont les suivants :

Tableau A : simple	< 800 pts	.....09h00
Tableau B : simple	< 1100 pts	.....10h00
Tableau C : simple	< 1400 pts	.....11h00
Tableau D : simple	< 1700 pts	.....12h00
Tableau E : simple	Toutes séries non numérotés	.....13h00
Tableau « Archépointaine » double (voir article 5 )		.....14h00

Un pointage des participants sera effectué 30 min avant le début de chaque tableau.

Les points des classements pris en compte seront ceux de la 2ème phase de la saison 2017/2018.

### **Article 4**

Tous les tableaux se dérouleront par poules de trois joueurs au 1<sup>er</sup> tour selon le nombre d'inscrits avec au minimum 2 qualifiés pour la suite de la compétition. Puis élimination directe dans le tableau final.

En poule, l'arbitre sera celui des trois joueurs qui ne joue pas.

### **Article 5**

Le tableau « Archépointaine » : Poule de 3 équipes de deux joueurs dont la somme des points des classements **ne dépasse pas 3199**. Les rencontres se déroulent de la manière suivante : les deux joueurs les moins bien classés des 2 équipes entament un set jusqu'à ce que l'un des deux atteigne 11 points, puis les deux meilleurs classés continuent la partie jusqu'à ce que l'un des deux atteigne 22 points, et enfin les deux équipes se rencontrent en double jusqu'à ce que l'équipe victorieuse atteigne 33 points. La meilleure équipe de chaque poule est qualifiée pour le tableau final.

### **Article 6**

Un joueur ou une joueuse ne pourra participer à plus de deux tableaux simples.

### **Article 7**

A part le tableau « Archépointaine », toutes les parties se disputeront au meilleur des 5 manches. Les balles seront fournies par l'organisation.

### **Article 8**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le tableau des récompenses si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.

### **Article 9**

Ce tournoi est homologué par la ligue de Normandie sous le numéro : 665/2017-R

### Article 10

Le juge arbitre de ce tournoi sera **M. Gaétan GOUBERT**. Ses décisions seront sans appel. En cas de litiges ou de réclamations, les règles de la FFTT seront appliquées.

### Article 11

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident ou vol pouvant survenir à un joueur ou à un spectateur au cours de l'épreuve.

### Article 12

Les engagements, accompagnés des droits, devront parvenir soit :

- 1 Par enveloppe affranchie au plus tard le samedi 23 juin 2018 à l'adresse suivante :

Davy LALANE  
5 rue du Bois Fromont, Neuville  
27180 CLAVILLE

- 1 Par SMS au 0609045724 en précisant son Nom/Prénom, classement, club, numéro des tableaux
- 2 Par email à [davy.lalane@sfr.fr](mailto:davy.lalane@sfr.fr)

### Montant des engagements :

Tableaux A, B, C, D : 7 €

Tableau E : 8 €

Tableau « Archépontaine » : 10 € ( 5 € x 2)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Tennis de Table de l'Arche**.

Aucun engagement ne sera reçu, ni remboursé, après la constitution des tableaux effectuée le samedi 23 Juin 2018 après 20h00.

### Article 13

Restauration sur place à la disposition des participants et des spectateurs au cours de la journée.

### Article 14

Tout participant sera « scratché » 5 minutes après l'appel de son nom pendant le déroulement de l'épreuve.

### Article 15

Afin de pouvoir tenir les horaires de début et de fin, le comité organisateur pourrait être amené à apporter des modifications (limitation du nombre d'inscrits ou annulation d'un tableau par manque de joueurs).

### Article 16

Le fait de s'engager à ce tournoi implique que tous les joueurs respectent le présent règlement ainsi que les règles de sécurité du lieu de l'épreuve.

**TABLEAU des DOTATIONS**

	A < 800	B < 1100	C < 1400	D < 1700	E Toutes Série Non numérotés	Archépointaine ≤ 3199
1er	30 €	40 €	50 €	70 €	120 €	100 €
2 <sup>ème</sup>	20 €	30 €	35 €	40 €	70 €	50 €
3 <sup>ème</sup>	15 €	15 €	20 €	20 €	30 €	30 €
4 <sup>ème</sup>	10 €	10 €	15 €	20 €	30 €	30 €

**PALMARES**

	2006	2007	2008
Tableau A tte série	Julien NOVARRE (spor)	Julien NOVARRE (spor)	Julien NOVARRE (spor)
Tableau B jeunes	Ronan JAOUEN (Neubourg)	Mathieu LABENNE (bully)	Dimitri MARGAINE (Bolbec)
Tableau C (NC/65)	David GAUTHIER (spor)	Julie BENARD (cpq)	Jonathan LUCIEN (TT Arche)
Tableau D (70/50)	Jordan LOIT (tt arche)	Dimitri DERONZIER (sotteville)	Anthony NOIRET (beaumont)
Tableau E (60/35)	Morgan LECLERC (La remuè)	Jonathan STAIN (Mt st aignan)	Jonathan VOLTZ (couronne)
Tableau F (45/25)	Antoine LEROUX (spor)	Julien GAUDET (grd quevilly)	François MARTIN (spor)
(archépointaine)	Samantha LEFEVRE (cpq)/	François MARTIN (spor)/	François MARTIN(spor)/
	Thierry BENOIST (le Neubourg)	Grégory FOLIOT (cpq)	Arnaud BECQUET (Rosay)

	2009	2010	2011
Tableau A jeunes	Julien Ollivier (PTT Le Havre)	Gaëtan LETELLIER (Val de Reuil)	Steven SOUVANNALATH (Bois Guillaume)
Tableau B (NC/75)	Laura Cardon (Valliquerville)	Yohann PRUD'HOMME (Gravigny)	Julien LAVIE (TT Arche)
Tableau C (NC/55)	Thibault LEGER (Grd Quevilly)	Loïc ALAIN (ASPTT Le Havre)	Laura Cardon (Bolbec)
Tableau D (NC/35)	Ronan JAOUEN (Bosc Roger)	Davy LALANNE (TT Arche)	Quentin LEROY (Neubourg)
Tableau E (NC/25)	Dimitri MARGAINE (Bolbec)	François MARTIN (SPO Rouen)	Cédric BERTIN (ALCL)
(archépointaine)	Michel LEMARCHAND/ Gilles VIGE (Canteleu- Maromme)	Grégory RANDOU (Juri TT) Catherine DUBOIS (Romilly)	MARTIN/WABLE (STpierre les Elbeuf)